



VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX



AVIS PUBLIC

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN RÈGLEMENT MODIFIANT DE NOUVEAU LE RÈGLEMENT R-2007-023
SUR L'ENTRETIEN ET LA PROTECTION DES ARBRES (Projet de règlement R-2018-023-11)**

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - LE 4 SEPTEMBRE 2018 À 19 h 25

AVIS est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 21 août 2018, le conseil municipal a adopté le projet de règlement **R-2018-023-11** intitulé « **Règlement modifiant de nouveau le règlement R-2007-023 sur l'entretien et la protection des arbres aux fins de modifier certaines dispositions relatives aux règles et mesures régissant l'abattage, l'entretien et l'élagage d'un frêne** ».
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 4 septembre 2018 à 19 h 25, dans la salle du Conseil de la Ville de Dollard-des-Ormeaux, au 12001, boulevard De Salaberry. Au cours de cette assemblée, le maire expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement R-2018-023-11 vise tout le territoire de la Ville.
4. Le projet de règlement peut être consulté sur le site Internet de la Ville et au bureau de la greffière, au 12001, boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, du lundi au vendredi, aux heures de bureau.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 22 août 2018.

SOPHIE VALOIS, Greffière